

# L'INFORMO

Volume 37 • Numéro 2 • Novembre 2014

SPÉCIAL

DOSSIERS

CHAUDS

**S O M M A I R E**

**2** **Quelque chose de pourri au Royaume du Danemark (Où pourquoi je m'en fais pour notre collège)**  
Yves Bégin, pour l'exécutif

**4** **Une alliance historique : la FEC-CSQ et la FNÉEQ-CSN s'unissent !**  
Sébastien Manka

**6** **La CÉEC à nos portes**  
Josée Chevalier et  
Yves Bégin

**8** **Le rapport Demers et l'offre de formation collégiale**  
Madeleine Ferland

**11** **Des nouvelles de notre police d'assurance collective**  
Louise Robidoux

**13** **L'infirmière qui vous veut du bien**  
Julie Drolet

# Quelque chose de pourri au Royaume du Danemark

**(Où : pourquoi je m'en fais pour notre collège)**

**Yves Bégin, pour l'exécutif**

«Quelque chose de pourri». Bon, j'exagère peut-être un peu avec mon Shakespeare. Peut-être pas pourri, donc, mais disons qu'il flotte une mauvaise odeur depuis quelques temps au collège et dans le réseau collégial. «C'est à cause de la palestre!», vous me direz. C'est vrai que quand un gymnase se transforme en «tente à sudation» en septembre et que les étudiants tombent comme des mouches parce qu'il fait 28 degrés Celsius pendant leur test navette, ceux qui survivent ont beau sasperger de Axe, à un moment donné ça finit par puer. Avec un peu de chance quelqu'un du conseil d'administration, en route vers la salle du conseil juste à côté, va finir par s'en rendre compte et faire quelque chose.

Mais peut-être pas. C'est que, voyez-vous, on lui vend actuellement le rêve d'un «cégep de classe mondiale» : un cégep «international» [ndl : en anglais]. Quand on est occupé à regarder haut et loin, on a tendance à ne pas bien voir les problèmes un peu trop, comment dire, «terre à terre». On peut parier que nos futurs étudiants chinois et indiens seront très impressionnés par notre folklore

(habit de Ski-Doo et chapeau de castor pour survivre au froid sibérien qui sévit dans nos bureaux l'hiver) et nos curiosités locales, comme par exemple notre parc de roulettes «avec pas de roues». On leur en mettra bien sûr plein la vue avec nos classes-laboratoires super techno à 100 000\$ l'unité, mais on se gardera de leur expliquer que l'ordinateur avec lequel le prof travaille, il a dû l'apporter de chez lui.

À la Renaissance, le philosophe italien Machiavel se demandait s'il valait mieux pour le Prince être craint ou être aimé de ses sujets. Aujourd'hui les Princes qui prétendent régner sur le réseau collégial veulent-ils seulement être aimés? Il faut certainement les craindre, en tout cas, même s'ils ne veulent, disent-ils, que notre bien. Un conflit de valeurs se dessine. À l'heure où l'éducation rime de plus en plus avec marchandisation, il n'est pas étonnant de voir les collèges entrer dans l'ère de la gestion. On demande au Prince de savoir gérer. Pour être un «employeur de choix», le Prince n'a pas besoin d'aimer véritablement ce qu'il gère ni ceux

qu'il gère d'ailleurs; il lui suffit d'aimer véritablement gérer. Descendant du ciel avec une Vision pour l'Avenir, le *new public manager* s'attend à ce que le bon indigène soit ébloui par sa Lumière, qu'il soit irrésistiblement attiré par ses nouvelles breloques et son *bling bling* à la mode. Clientèle étudiante, ressources humaines, plans stratégiques, positionnement, efficacité, compétitivité, image de marque, massive open online course (MOOC)... L'éducation est en voie de devenir une business comme une autre. Le réseau collégial? Un grand terrain de jeu pour les gestionnaires de la patente éducative.

Bien sûr ça en prend de la vision parce que le monde change. La stabilité, d'ailleurs, c'est fini, nous dit-on. C'est le passé et le passé, ben c'est vieux n'est-ce pas? Et quand c'est vieux, c'est suspect. Prenez les cégeps, qui datent du Rapport Parent. Ça fait 50 ans que ça dure. Cin-quantans! Tellement vingtième siècle! Il faut donc s'adapter. C'est le mot d'ordre, le *leitmotiv* de nos patrons : adapte ou crève! C'est la sélection naturelle appliquée à l'éducation, le darwinisme scolaire à la sauce HEC. On enseigne à nos futurs patrons que pour y arriver, ça prend plus de souplesse et on le sait, les vieux, c'est pas souple. Exactement comme la formation générale. C'est-tu assez pas flexible ça? À preuve, la dernière refonte remonte à 1993. Euh... Allo!? Internet n'existe même pas! On ne sait pas trop encore par quoi on remplacerait la littérature, l'éducation physique et la philo. En tout cas, c'est vieux, donc c'est ça qui est ça. On

va garder l'anglais, bien sûr. Et on gagnerait semble-t-il à aller voir ce qui se fait «ailleurs». Aux États-Unis, ou plus près de nous, dans les collèges anglophones (tendez l'oreille : 100 piasses que quelqu'un va vous faire l'éloge des *humanities* au moins une fois avant la fin de cette année). Un dédain de soi-même, couplé à une fascination suspecte pour les autres, avant on appelait ça être colonisé. Aujourd'hui, on dit «ouvert».

Et là, on n'a pas encore parlé des conventions collectives. Mais c'est donc ben compliqué, ça? Et on va se poser la question franchement : est-ce vraiment bien nécessaire? Vous ne trouvez pas vous aussi que tout ça est trop rigide, pas souple? Quels sont les maux qui affligent l'éducation actuellement? C'est simple : trop de lois, trop de règlements, trop de conventions collectives. Et le pauvre gestionnaire, qui se retrouve pris là-dedans, les mains liées... Qui ne peut pas réaliser son Grand Projet. Si au moins on pouvait se fier sur les profs pour enseigner comme du monde... même pas! Il faut constamment les surveiller. C'est le bon contribuable qui le demande, il en veut pour son argent. Alors, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) envoie dans les collèges ses grands inquisiteurs imposer les 10 commandements de la nouvelle pédagogie : «Celui qui donne un cours magistral, qu'il soit anathème!»

Nous concevons bien que nous, professeurs, soyons encadrés par un ensemble de politiques (plan

stratégique, plan d'action du plan stratégique, plan de réussite, Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, etc.); que nous devions rendre compte de notre travail (plans de cours, plan de travail départemental, évaluation de programme, etc.); que nous soyons encadrés par des patrons et des professionnels, en plus de notre propre sens du professionnalisme et de l'éthique. Mais fallait-il en plus nous demander de nous porter garants d'une «assurance qualité»? Me semble que c'est là qu'on décroche. Qu'on se sent un peu humiliés.

Une anecdote, en terminant. Il y a plusieurs années, une nouvelle directrice des études vient nous rencontrer en assemblée départementale à la fin du mois de février. Elle est arrivée à l'automne et en temps normal on aurait pu dire qu'elle était encore en début de mandat. Elle a l'air en forme, elle est souriante. Elle a l'air bonne aussi : elle est probablement formée pour ça. Elle veut prendre le pouls de «son collège», elle est «à l'écoute». Elle descend donc sur le plancher des vaches pour nous entendre. Alors l'occasion est belle et pendant quinze, vingt minutes – «meuh!» – nous mentionnons tout ce qui ne fonctionne pas au collège. Nous sommes heureux de partager avec elle nos insatisfactions et de nous sentir écoutés. Un espoir un peu fou de voir enfin des embellies dans certains dossiers s'éveille en nous. Puis, fin du tour de table. Fin de la lune de miel aussi, faut croire. La nouvelle DÉ a un peu la face longue. Après un silence assez lourd, elle

prend enfin la parole, probablement avec la ferme intention de ne pas nous impressionner : «Je vous écoute parler, dit-elle, et j'ai envie de vous demander : mais pourquoi vous enseignez ici?» À ce moment précis, il ne lui vient pas à l'esprit que si nous en avons tant sur le cœur, que si tout ce qui ne fonctionne pas nous désespère autant, ce n'est pas parce que nous n'aimons pas notre travail ou notre collège, mais précisément l'inverse... Ça nous écoeure parce que ce dont il est question, c'est de *notre* métier, de *notre* milieu de travail, de *nos* étudiants. Ce dont il est question, c'est de NOTRE COLLÈGE, À NOUS. Quand elle finit de parler, je voudrais lui retourner sa question : si elle n'a pas compris le sens de ce qu'elle vient d'entendre, pourquoi est-ce qu'*elle* travaille ici? Je n'ai pas osé. Je n'ai pas eu besoin de toute façon. Elle m'a répondu en quelque sorte, mais trois mois plus tard : elle était partie ■

# Une alliance historique

## La FEC-CSQ et la FNEEQ-CSN s'unissent !

**Sébastien Manka, président**

C'est le 24 octobre que le tout s'est officialisé. Réunis dans une même salle, les déléguées et délégués de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC) et de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) ont adopté un protocole d'alliance ainsi qu'un cahier de demandes sectorielles harmonisées. Voici quelques détails de cette alliance historique et du chemin parcouru qui nous a permis d'adopter un cahier commun de demandes.

### Les alliances les plus larges

Dans son bilan de la négociation 2009-2010, la Fneeq avait formulé plusieurs recommandations pour l'avenir, notamment : «Que le regroupement cégep réaffirme son adhésion aux alliances les plus larges possible en vue de la prochaine négociation [...].» La FEC avait adopté le même principe lors de son congrès. C'est sur ces prémisses que se sont entamées les discussions entre la FEC et la FNEEQ. Bien que nous ayons eu des ententes entre les fédérations dans la dernière ronde de négociation, nous n'avions pas été encore jusqu'à

nous réunir, tous les déléguées et délégués des cégeps publics. Il y avait alors deux instances, deux tables de négociations sectorielles. Les présidences de fédération avaient des rencontres politiques, mais sans plus. Naturellement, le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) a utilisé à son profit cette division du mouvement syndical des professeures et professeurs de cégep. Cette fois, pas question de se laisser diviser !

### Le protocole d'alliance FEC-FNEEQ

Le protocole signé le 24 octobre dernier, prévoit que les deux fédérations participent à la même table de négociation et qu'ils mettent en place une instance commune qui aura une exclusivité sur les questions relatives à la négociation sectorielle (seule et unique instance de discussion des enjeux concernant la négociation sectorielle). Elle sera aussi la seule instance de recommandation aux syndicats locaux en ce qui a trait à la négociation sectorielle. C'est donc ainsi qu'est née l'Alliance des syndicats des professeures et des professeurs de cégep (ASPPC) et c'est tous ensemble que nous discuterons des enjeux.



Notre comité de négociation, qui sera composé des quatre membres du comité de négociation de la FEC et des six membres du comité de négociation de la FNNEQ, négociera donc au nom d'une soixantaine de syndicats représentant près de 20 500 membres.

### Un cahier de demandes sectorielles harmonisées

À l'automne 2013, le comité de négociation de la FNNEQ a fait le tour des assemblées syndicales pour recueillir les préoccupations de toutes et de tous et a concocté un projet de cahier de demandes sectorielles. Ce cahier a tout d'abord été présenté aux déléguées et délégués du regroupement cégep, qui rassemble les représentants de tous les syndicats du réseau collégial qui sont affiliés à la FneeQ. À la suite de quelques amendements, ce cahier a été soumis à la consultation des assemblées générales.

C'est donc ce document qui a été mis au jeu à notre assemblée générale du 7 octobre dernier qui s'est terminée en soirée. Vous retrouverez d'ailleurs plusieurs des amendements que nous avons adoptés ici en assemblée générale dans le cahier de demandes final. Encore une fois, le SEECM teinte le cahier de négociation de ses préoccupations. Leur adoption en regroupement cégep témoigne par ailleurs du fait que nous n'étions pas les seuls à avoir ces préoccupations.

À la suite de trois journées en regroupement cégep, nous avons réussi à disposer de l'ensemble des amendements apportés par les différents cégeps de la FNNEQ et à adopter un cahier de demandes final... aux fins d'harmonisation avec la FEC.

Le lendemain, c'était le 24 octobre, journée où a été signé le protocole d'alliance et où nous avons adopté le cahier de demandes harmonisées FEC-FNNEQ, premièrement dans nos

instances respectives puis en instance commune. Ce cahier de demandes comporte essentiellement les demandes de la FNNEQ bonifiées des demandes de la FEC (ou vice-versa!). C'est ce cahier que vous aurez entre les mains sous peu. Nous en ferons d'ailleurs une présentation officielle à la communauté montmorencienne la semaine prochaine.

### Et maintenant ?

C'est ainsi que les négociations commencent. Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes le 30 octobre. Aujourd'hui sera déposé officiellement le cahier de demandes à Québec. La négociation ne sera visiblement pas de tout repos. Nous devons continuer à développer le rapport de force. Après les alliances et le sérieux de nos demandes, c'est la mobilisation! Serons-nous au rendez-vous? Permettez-moi de ne même pas en douter! Et longue vie à l'ASPPC! ■



On célèbre l'alliance FEC-FNNEQ, le 24 octobre 2014

# La CÉEC à nos portes

**Josée Chevalier (secrétaire) et Yves Bégin (responsable à l'information)**

*C'est dans la controverse que la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) a rendu visite au collège Montmorency le 5 novembre dernier afin de présenter sa démarche d'évaluation dans le dossier de l'assurance qualité.*

La CÉEC est un organisme fondé en 1993 qui a pour but d'évaluer la qualité des programmes d'étude et la qualité de l'évaluation des apprentissages des collèges québécois. Par exemple, elle s'est penchée dans les dernières années sur notre Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) et notre Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Depuis un peu plus d'un an, elle a entrepris un nouveau processus d'évaluation dans le réseau collégial portant sur «l'efficacité des systèmes d'assurance qualité». La visite de la CÉEC du 5 novembre dernier visait à lancer au collège Montmorency ce processus d'évaluation, qui prend la forme d'un audit [prononcer «audite», c'est-à-dire une entreprise de vérification de la conformité, *ndlr*]. Résumons les grandes étapes de cette entreprise qui devrait durer deux ans à compter d'aujourd'hui :

**1. Visite d'information de la CÉEC :** au début du processus, la CÉEC se rend dans le collège pour présenter les étapes du cycle d'audit.

**2. Démarche d'autoévaluation du collège et dépôt du rapport à la CÉEC :** c'est le collège lui-même

qui est appelé à faire sa propre autoévaluation critique sur l'efficacité de son «système d'assurance qualité».

**3. Analyse du rapport d'autoévaluation par la CÉEC et visite d'audit de l'établissement :** la CÉEC reçoit le rapport du collège et en fait l'analyse. À ce moment, une nouvelle visite au collège permet à la CÉEC de compléter et de bien comprendre les conclusions tirées par le collège dans son rapport.

**4. Version préliminaire du rapport de la CÉEC :** le CÉEC prépare une version préliminaire de son rapport qu'elle envoie au collège. Celui-ci peut ensuite réagir aux constats et apporter des précisions sur des actions entreprises entre-temps.

**5. Adoption de la version finale du rapport de la CÉEC :** ce rapport est envoyé au collège et rendu public. Les avis qu'il contient «peuvent être de l'ordre de l'*invitation*, de la *suggestion* et de la *recommandation*, cette dernière entraînant une obligation de suivi de la part des collèges<sup>1</sup>».

**6. Suivi de l'évaluation :** le collège est tenu de faire le suivi des recommandations sous la forme d'un rapport. La CÉEC effectue de son côté un bilan annuel des visites d'audit. Vient ensuite la fin du cycle d'audit.

Qu'est donc ce «système d'assurance qualité» que la CÉEC entend évaluer? Pour simplifier, disons qu'il s'agit des processus mis en place dans les collèges permettant d'assurer que l'enseignement est de qualité. Concrètement, elle demande aux collèges de rendre des comptes sur ses différentes politiques et mécanismes (le «système») permettant d'assurer un enseignement de qualité («assurance qualité»). Elle pourra donc ainsi, selon elle, évaluer et se prononcer sur «l'efficacité» de ce «système d'assurance qualité». Dans le cadre de cette évaluation, la CÉEC se penche sur quatre grandes composantes, soit : 1) La qualité des programmes d'étude; 2) La qualité de l'évaluation des apprentissages; 3) Les mécanismes assurant la qualité du plan stratégique; 4) Les mécanismes assurant la qualité du plan de réussite.

Le 18 mars dernier, nous avons voté en assemblée générale la proposition suivante :

<sup>1</sup> COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois* [en ligne] <http://www.ceec.gouv.qc.ca> (page consultée le 5 novembre 2014).

*Que le SEECM se dissocie formellement du processus d'audit d'assurance qualité actuellement mis en branle par la CÉEC en s'abstenant d'y participer sous une forme ou sous une autre.*

Dans le même esprit, et en prévision de la visite de la CÉEC du 5 novembre, nous avons aussi voté lors de notre assemblée générale du 4 novembre dernier une nouvelle proposition :

*Que le SEECM invite tous ses membres à boycotter la visite de la CÉEC et mandate le comité exécutif de rédiger une lettre sur les motifs du boycott qui sera envoyée à la CÉEC.*

Mais quels sont justement ces motifs? Ils sont nombreux.

En tant que professionnelles et professionnels de l'enseignement supérieur, nous sommes tous d'accord sûr le fait qu'il est essentiel de fournir un enseignement de qualité aux étudiants qui fréquentent nos établissements. L'indignation du corps professoral vient du fait que nous nous sommes déjà dotés de plusieurs mécanismes qui soutiennent les démarches pédagogiques des professeures et des professeurs et assurent un enseignement de haut niveau qui répond adéquatement aux exigences ministrielles. Prenons, par exemple, les comités de programmes, les départements et la PIÉA. Et faut-il aussi rappeler la compétence pédagogique, l'expertise disciplinaire et le professionnalisme largement reconnus des professeures et des professeurs du réseau collégial? Tout cela, étrangement, semble bien insuffisant aux yeux de la CÉEC.

Et si ce n'était que de l'augmentation significative des tâches administratives et bureaucratiques qu'entraînera cette nouvelle demande de reddition de comptes, non seulement pour nous les professeures et professeurs, mais pour tous les autres corps d'emploi du collège – sans compter l'administration – nous aurions déjà suffisamment de motifs pour nous retirer de ce processus. Mais il y a plus. En acceptant d'entrer dans la logique de ce «système d'assurance qualité», nous ouvrons la porte à d'autres périls. Par exemple, quand nous lisons dans la documentation fournie par la CÉEC qu'elle s'intéressera à «l'efficacité des mécanismes assurant la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants», nous croyons qu'il est légitime de nous inquiéter pour notre autonomie professionnelle et nos prérogatives départementales.

En outre, en introduisant un discours mercantile et administratif dans une institution d'enseignement – on parle par exemple de «mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique du collège dans un contexte de gestion axée sur les résultats» – il nous semble clair que l'on entre de plain-pied dans une logique d'entreprise, de marchandisation du savoir. Cela n'est pas dit en toutes lettres dans la documentation produite par la CÉEC, mais on sent que nous sommes amenés progressivement à nous conformer à un modèle qui encourage les palmarès des établissements, la

compétitivité entre les institutions d'enseignement, la priorité accordée aux besoins des entreprises et de la «clientèle étudiante» dans la définition des contenus, la diminution des exigences au profit d'une plus forte diplômatation, la course aux étudiants internationaux et la recherche active de sources de financement privées pour pallier au manque de financement de l'État. On n'a qu'à consulter le plan stratégique *Imaginons Montmorency 2014-2020* et son plan d'action 2014-2015 pour voir que cette logique est déjà en train de prendre racine dans notre collège.

Les pressions sont grandes sur tous les niveaux de l'administration du collège pour qu'ils entrent dans la danse et on peut se douter que la Direction convoite ce «sceau de qualité» décerné aux bons élèves de la CÉEC. Toutefois, il nous apparaît que les enjeux et les risques sont trop importants pour que nous acceptions docilement de participer à cette dérive annoncée de l'enseignement collégial ■



# Le rapport Demers et l'offre de formation collégiale

**Un détournement de mandat qui pourrait nuire au réseau collégial**

**Madeleine Ferland, philosophie**

Dernier dossier à aboutir à la suite du Sommet sur l'enseignement supérieur mis en place par le PQ en février 2013, le rapport Demers (sur l'offre de formation collégiale) était d'autant plus attendu qu'il a été retenu au bureau du ministre Bolduc depuis son dépôt en juin 2014. À son origine, pour une fois, il semblait y avoir un consensus de tous les milieux concernés sur l'importance de trouver des solutions à la diminution des effectifs étudiants dans plusieurs programmes de cégeps de régions : l'accès à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire est une valeur importante au Québec.

## Détournements de mandat

On s'attendait à juger de solutions. En lieu et place, on trouve un premier détournement de mandat dans le recours très parcellaire à des moyens qui entendent favoriser les régions, au profit d'autres propositions qui modifient les orientations et les prérogatives de l'ensemble du réseau collégial, tout en menaçant de saborder le cadre pédagogique des programmes et même des diplômes, reconnus pourtant pour leur qualité.

Un deuxième détournement vient de ce qui semble un ajout au

rapport initial, puisqu'il apparaît après la conclusion, à la toute fin du document. Cet ajout remet en question la formation générale dispensée dans l'ensemble du réseau collégial. S'il s'agit effectivement d'une commande du ministre, on est en droit de dénoncer cette façon de faire, qui laisse croire que ce chapitre supplémentaire est aussi le résultat de la consultation sur laquelle repose le reste du document. Au plan intellectuel, il y aurait là un total mépris de la rigueur la plus élémentaire. Au plan politique, il s'agirait d'une esquive pure et simple du débat démocratique, puisqu'on aborde une question sans avoir prévenu qui que ce soit à l'avance... ni même les gens consultés! On sait que la formation générale est au cœur même de la définition de la formation collégiale : avait-elle besoin d'être abordée ici, alors qu'elle ne figurait ni dans les mandats, ni même dans les attentes ?

À la suite du Sommet sur l'enseignement supérieur, quatre chantiers de travail avaient été ouverts, dont celui de l'offre de formation collégiale. Le mandat donné à Guy Demers pour ce

dernier était de «produire un rapport faisant des recommandations sur le déploiement de l'offre de formation collégiale au Québec, la définition des créneaux régionaux de formation et l'optimisation de la formation continue en vue de favoriser l'accès à la formation collégiale partout au Québec, une complémentarité de l'offre de formation dans les régions et finalement, la viabilité des programmes en région»<sup>1</sup>.

Un rapport d'étape a été déposé en janvier 2014. Pour la rédaction du rapport final, les dirigeants des collèges ont fait l'objet d'une consultation particulière à partir de portraits régionaux. Est-ce dans ce cadre qu'ils ont pu proposer «de nouvelles façons d'offrir la formation collégiale» (p.20) ? Considérant la teneur des mesures préconisées, il serait fort surprenant que d'autres voix que celles des directions de collèges aient pu se faire entendre. On voit mal ce qu'il a pu demeurer des points de vue des autres partenaires du milieu de l'éducation et notamment ses organisations syndicales, qui entretiennent pourtant une réflexion

<sup>1</sup> <http://www.mesrs.gouv.qc.ca/le-sommet-les-chantiers-de-travail/l offre-de-formation-collegiale/>

continue et approfondie sur l'état du réseau collégial.

### **Une remise en question déguisée?**

Le rapport Demers final ressemble à un bricolage de solutions diverses qui pourrait fort bien, dans ses conséquences, mener à une remise en question du réseau collégial dans son ensemble.

Loin de constituer des solutions utiles aux problèmes vécus par les cégeps en région, la plupart des mesures présentées dans le document affecteraient le fonctionnement et les orientations du réseau collégial. On propose par exemple les mesures suivantes :

- Multiplication des types de diplômes : certificat d'études collégiales techniques (CÉCT) pour sanctionner la réussite de la seule formation spécifique, sans formation générale, dans un programme de Diplôme d'études collégiales (le ministre vient heureusement de reculer là-dessus); DEC par cumul d'Attestations d'études collégiales (AEC); DEC modulaires avec une certification officielle par module; diplôme conférant un grade d'études appliquées, décerné en codiplomation par un collège et une université;
- Introduction de la possibilité de substituer une ou deux compétences locales à des compétences du programme technique établies par le ministre;

- Révision des conditions particulières d'admission «qui semblent inappropriées» (p. 8) dans certains programmes techniques;
- Possibilité de faire reconnaître des cours de langue d'enseignement et de langue seconde introduites dans des AEC dans l'atteinte des objectifs de la formation générale et l'obtention du DEC ;
- Remise en question de l'actuelle formation générale pour la rendre plus diversifiée et pour permettre aux collèges d'en déterminer la composition, ce qui porterait directement atteinte au caractère national du diplôme;
- Introduction de cours sur la maîtrise de la langue d'enseignement pouvant remplacer les cours de littérature, ou éliminer l'épreuve uniforme de français (devant l'indignation soulevée par cette mesure, le ministre a annoncé le maintien de l'ÉUF, sauf pour des exceptions encore nébuleuses);
- Possibilité élargie de découper les DEC en modules et introduction d'une formation générale adaptée pour l'obtention du DEC;
- Évaluation de la possibilité de transformer le futur Conseil national des universités en Conseil national de l'enseignement supérieur, incluant le mandat de la CÉEC.

Plusieurs mesures apparaissent d'ailleurs se contredire, comme celle

de décentraliser des compétences au DEC tout en les uniformisant dans les AEC. Par ailleurs, tout en admettant explicitement l'actuel contexte de concurrence, on souhaite paradoxalement inciter à la mise en place de projets regroupés.

La facture actuelle de l'offre de formation collégiale pose sans doute plusieurs questions, en lien par exemple avec la valeur et la reconnaissance d'une AEC dans les milieux de travail. Dans ce contexte, quelles conséquences, à la fois sur les AEC et sur les DEC, y aurait-il à faire concorder – ou pas! – les objectifs de leurs programmes respectifs?

Plusieurs autres problèmes mériteraient davantage d'investigation, comme la forte diminution des inscriptions en formation continue depuis l'an 2000. D'autres encore auraient mérité d'être au moins mentionnés, comme les problèmes d'accessibilité à la formation collégiale pour les jeunes des peuples autochtones.

Au total, on ne peut s'empêcher de relever que la plupart des mesures citées n'étant pas exclusivement destinées aux cégeps à faibles effectifs (stratégie nationale d'internationalisation, recours à la formation à distance, etc.), leur caractère et leur ampleur ne constituent rien de moins qu'une importante remise en question, dont la motivation réelle n'est pas dite.

C'est d'autant plus dommage que certaines recommandations

pourraient susciter l'adhésion du milieu. Ainsi en est-il de la proposition de gratuité à la formation continue pour les personnes inscrites à temps partiel dans un programme de DEC ou d'AEC qui s'étaient déjà inscrites à temps plein pour une durée d'au moins un trimestre. Voilà une mesure qui augmenterait les effectifs en encourageant le retour et le maintien aux études et tiendrait compte de la réalité sociale des adultes en formation. Ou encore, cette recommandation de financement pour des mesures d'encadrement et de soutien à la réussite à la formation des adultes, et de cette demande, répétée maintes fois par le milieu de l'éducation, d'une enveloppe budgétaire ouverte, que le rapport Demers ramène plus modestement à l'idée d'établir un mécanisme visant à réduire l'écart entre la demande et l'offre de formation à l'éducation des adultes (p. 123). Mais comment envisager la portée de ces recommandations, dans un cadre qui serait à ce point transformé ?

Prétextant la nécessité d'aider les cégeps de régions en difficulté, le rapport Demers propose un virage dans les orientations de l'ensemble du réseau collégial, et se fait le porte-voix d'une vision commerciale de l'éducation, celle qui fait de la rentabilité de nouveaux modèles pédagogiques – aujourd'hui publics, demain privés? – son principal objectif. Ce qui a bien peu à voir avec le maintien des pôles éducatifs, culturels et sociaux que sont les cégeps et qui, comme il est si bien dit dans le rapport, «offrent dans

certaines régions le niveau le plus élevé de formation» (p.25) à la population qu'ils desservent.

En annonçant son intention de «moderniser» les cégeps, le ministre Bolduc a au moins réussi à nommer correctement ce qui est en train de se produire... On comprend mal pourquoi les dirigeants de collèges, et surtout ceux des cégeps en régions, se sont prêtés à ce triste jeu. Auraient-ils accepté de ne considérer la viabilité des programmes qu'en fonction des pénuries appréhendées de main-d'œuvre? Dans cette perspective, ont-ils été enclins à oublier la qualité avérée des programmes, la satisfaction des employeurs (à mettre en perspective avec les demandes de formations courtes de la part de certaines entreprises), ainsi que la nécessité de préserver leur appartenance à l'enseignement supérieur et de répondre à l'ensemble des besoins éducatifs des jeunes et des adultes?

Le développement généralisé de la formation à distance, celui des DEC modulaires ou de DEC par cumul d'AEC (s'il s'agit bien de deux choses différentes), la possibilité de pouvoir «produire» des AEC plus rapidement et pour un court laps de temps, l'orientation main-d'œuvre de la formation continue et bientôt du secteur technique de l'enseignement régulier, l'approche marchande du recrutement international au niveau de l'ensemble du réseau, la pression «suspecte» à la réussite à tout prix; tout cela nous apparaît fort éloigné de solutions

structurantes aux problèmes des régions. Elles nous semblent plutôt répondre à une toute autre logique de développement du réseau collégial. Ce serait d'un cynisme navrant, que la récente annonce gouvernementale de mesures à coût nul contribue pourtant à alimenter. En fait, alors que les cégeps en régions ne gagnent rien, c'est tout le réseau qui risque d'y perdre.

Alors que la viabilité des cégeps en région aurait pu être assurée avec un minimum d'ajustements et de financement, le rapport Demers aura pour effet de transformer les cégeps en entreprises de produits de formations.

Le récent débat sur l'ajout d'un cours d'histoire au collégial vient tout juste de montrer que le milieu de l'éducation n'avait pas la tête à ces remises en question et qu'il désespérait plutôt de se faire entendre sur des problèmes urgents et mobilisants, dont le maintien d'une offre de formation de qualité dans les cégeps en régions.

Toutes les révisions de programmes se font depuis des décennies à coût zéro et le ministre a annoncé sa volonté d'implanter de nouvelles mesures puisées dans le rapport Demers dès 2015, évidemment sans argent neuf.

Pour éviter le pire, il faut sans tarder que le ministre Bolduc nous livre ses intentions quant à l'avenir des recommandations de ce rapport et qu'il les soumette à une authentique consultation ■

# Des nouvelles de notre police d'assurance collective

**Louise Robidoux, responsable du comité assurances collectives et régime de retraite**

Le 3 octobre dernier a eu lieu la réunion des syndicats adhérents (RSA) à laquelle vos représentants, Sylvain St-Amour, Richard Crépeau, Guillaume Dupuy et moi-même avons assisté. La RSA, c'est l'ensemble des 62 représentants des syndicats adhérant au contrat 1008-1010. Actuellement, la RSA regroupe les 46 syndicats des cégeps publics de la FNEEQ, 12 syndicats des établissements privés membres de la FNEEQ, 3 syndicats du regroupement université membres de la FNEEQ et un syndicat non regroupé, Merinov. Cette rencontre se tient une fois par année. C'est une instance distincte de la FNEEQ et les décisions qui y sont prises concernent entre autres :

- le renouvellement du contrat d'assurance collective;
- les modifications importantes au contrat;
- le règlement de cas humanitaires;
- le choix de l'assureur pour ce contrat;
- l'utilisation des ristournes.

En soutien à la RSA, le CFARR (comité fédéral sur les assurances et les régimes de retraite)<sup>1</sup>, est mandaté par la FNEEQ pour assumer les

responsabilités de l'établissement et de l'application du régime d'assurances collectives. Le CFARR transmet des analyses et des recommandations à la RSA. Il prend toutefois ses mandats auprès de la RSA et il donne suite aux décisions de celle-ci.

Il faut se rappeler que La Capitale, notre assureur, est une mutuelle autogérée. L'employeur n'y contribue pas. C'est une police participante. Cela signifie que s'il y a un profit, c'est à nous qu'il revient et que s'il y a un manque à gagner, il faut revoir le financement (augmentation du coût des primes, diminution des frais ou des couvertures, etc.)

Le coût de tous les régimes d'assurances collectives est entièrement à la charge des enseignants sauf pour l'invalidité de courte durée qui est prévue à la convention collective (85% la première année et à 66 2/3 la deuxième année). L'employeur, parce qu'il ne contribue pas à notre régime d'assurance, n'est pas consulté lors de la prise de décision. Sa seule obligation, selon la convention collective, est de faciliter la mise en place et l'application des garanties : Il doit entre autres faire la retenue des primes des enseignants à chaque période de paie et la diffusion de l'information provenant de l'assureur.

## Que se passe-t-il pour 2015? (quatre sujets importants)

1) La période d'ouverture annuelle est en cours du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre. C'est le moment tout désigné :

- Si vous désirez augmenter votre niveau de protection en assurance maladie (passer du module A au B ou du module B au C).
- Si vous désirez joindre l'assurance soins dentaires (option 1 pour module A ou B et option 2 pour module C).
- Si vous désirez diminuer votre protection en assurance maladie et soins dentaires, vous devez avoir accumulé au moins 36 mois de participation au niveau de protection retenu.
- Si vous désirez augmenter votre assurance-vie, vous pouvez le faire en tout temps avec une preuve d'assurabilité.
- Si vous désirez diminuer votre assurance-vie, c'est possible en tout temps.

Vous pouvez également revoir vos choix de protection à la suite des événements de vie admissibles suivants :

<sup>1</sup> Le CFARR est composé de cinq enseignants provenant des cégeps, des universités et des établissements privés, de la présidente de la FNEEQ et d'un conseiller syndical de la FNEEQ.

- Acquisition de la permanence
- Mariage ou union civile
- Naissance ou adoption d'un premier enfant
- Divorce
- Décès de la personne conjointe ou d'un enfant

2) Les conditions de renouvellement des polices pour la prochaine année sont très intéressantes.

Comme cela a été mentionné un peu plus haut, il nous faut collectivement, à chaque année, décider à la RSA des modalités de renouvellement du contrat, qui est d'une durée d'un an.

Bonne nouvelle, car en 2015, il n'y a aucune augmentation prévue. Il y a derrière cette décision toute une mécanique financière rigoureuse réalisée par un actuaire qui a étudié notre ratio d'expérience. Il s'agit du total des frais encourus (montants remboursés par La Capitale) divisé par les sommes perçues par l'employeur (primes payées par nous tous). C'est ainsi que l'actuaire détermine s'il faut prévoir ou pas une augmentation des primes.

Voici pour cette année les conditions de renouvellement des polices définies ci-dessous au 1<sup>er</sup> janvier 2015

PROTECTION	TAUX 2015	TAUX 2016
Assurance maladie (moins de 65 ans ainsi que 65 ans et + inscrits à la RAMQ)	+ 0,0 %	+ 0,0 %
Assurance maladie (65 ans et + non inscrits à la RAMQ) (surprime)	+ 10 %	+ 0,0 %
Assurance dentaire	- 8,0 %	+ 0,0 %
Assurance vie de base	- 7,0 %	
Assurance vie des personnes à charge	- 10,0 %	
Assurance vie additionnelle	0 %	
Assurance maladies graves	0 %	
Assurance invalidité courte durée	0 %	
Assurance invalidité longue durée	0 %	

3) Une modification à l'assurance voyage sera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Une modification importante a été apportée à notre assurance voyage. Jusqu'à maintenant, les professeures et les professeurs qui participent à un projet de mobilité étudiante, en raison d'une imprécision dans la formulation de notre police, étaient possiblement assurés par leur assurance voyage de La Capitale. Cela ne sera plus possible. Cette décision a été prise en raison du fait que la responsabilité d'assurer les professeures et les professeurs qui participent à ce type de projet revient à l'employeur parce que le rayonnement profite au Collège, mais aussi parce que l'objectif de notre police est de couvrir les voyages qui ne sont pas liés à l'emploi.

À l'article 1.43, page 8, du contrat 1008-1010, le terme voyage est actuellement défini ainsi :

*Un voyage touristique ou d'agrément, un voyage de coopération ou d'aide humanitaire encadré par un organisme, une activité à caractère commercial ou un voyage d'affaires occasionnel. Un voyage d'affaires est considéré occasionnel lorsqu'il est effectué de façon exceptionnelle, sur une base irrégulière. Tout autre type de voyage n'est pas couvert en vertu de la présente garantie, à moins d'une entente à l'effet contraire entre le Preneur et l'Assureur.*

Lors de la RSA du 3 octobre, la précision suivante a donc été ajoutée à la définition du terme «voyage» :

«Tout autre type de voyage, incluant un voyage au cours duquel une enseignante ou un enseignant accompagne des

étudiants dans le cadre de ses fonctions, n'est pas couvert en vertu de la présente garantie, à moins d'une entente à l'effet contraire entre le Preneur et l'Assureur.»

Des démarches réalisées auprès de la Direction des études sont présentement entreprises. Nous demandons que le collège assume sa responsabilité en matière d'assurance voyage dans le cadre des projets de mobilité étudiante.

#### 4) Police des retraités (1011) - modification à venir

Considérant que les coûts de la protection d'assurance maladie des retraités de moins de 65 ans sont beaucoup plus élevés que ceux du régime général de l'assurance maladie (RAMQ), la RSA demande à l'Association des retraitées et des retraités de la FNEEQ (ARF) de retirer la couverture des médicaments de sa protection d'assurance maladie pour offrir uniquement une couverture complémentaire d'assurance maladie à ses membres. Vous serez appelés à adopter une résolution sur le sujet lors de la prochaine assemblée générale du SEECM, le 9 décembre.

«Assurez-vous d'avoir la bonne réponse!» N'hésitez pas à adresser vos questions aux membres du comité assurances collectives ou passez me voir au local syndical.

Portez-vous bien !

# L'infirmière qui vous veut du bien

## Julie Drolet, responsable à l'application de la convention collective

À la fin de la session d'hiver 2014, le Collège a annoncé en catimini et sans tambour ni trompette l'engagement d'une infirmière qui officierait au Collège deux fois par semaine. Outre ce laconique entrefilet envoyé dans la déferlante de la fin de session, jamais la Direction des ressources humaines n'a cru bon de nous consulter sur cette nouvelle venue au Collège. Le manque de consultation sur ce dossier est d'autant plus étonnant que cette récente venue annonce de nouvelles pratiques de gestion au Collège, pratiques hautement préoccupantes, directement importées de l'entreprise privée et qui n'ont pas leur place dans notre institution d'enseignement supérieur.

### Les demandes... et la réalité

Il y a déjà plusieurs années que le comité santé-sécurité au travail du cégep demandait l'embauche d'une infirmière au Collège. Cette demande émanait du besoin de faciliter les retours au travail, particulièrement ceux relatifs aux cas d'épuisement professionnel et de dépression qui sont d'autant plus délicats qu'ils présentent de hauts risques de rechute s'ils ne sont pas traités avec attention. Dans la perspective du comité santé-sécurité au travail, cette infirmière aurait veillé à ce que les aménagements nécessaires pour

faciliter le retour au travail soient respectés avec toute la diligence que ces dossiers requièrent. Cette infirmière devait être une personne neutre, soumise à la plus grande confidentialité et être considérée comme étant une consultante externe dans les dossiers.

Or, malheureusement, l'initiative de la Direction du service des ressources humaines ne va pas dans ce sens. La réalité est malencontreusement bien loin des demandes du comité santé-sécurité au travail du Collège...

Le Syndicat des enseignantes et des enseignants du cégep Montmorency a appris l'entrée en fonction officielle de l'infirmière au Collège non pas de la bouche de la directrice du Service des ressources humaines, mais bien de ses membres qui ont, du jour au lendemain, appelé en grand nombre au local syndical, tous inquiets et choqués par l'intervention de l'infirmière auprès d'eux, intervention aussi subite qu'intrusive. Rapidement, les membres du comité exécutif ont constaté que ce nouveau «service» engendrait de graves problèmes. Nombre de membres nous ont fait part d'échanges hautement préoccupants qu'ils ont eus avec l'infirmière. Non seulement cette dernière appelle systématiquement tous les membres qui sont en invalidité, mais il semble

quelle ait largement dépassé les bornes. Intrusion dans la vie privée, ingérence, questions déplacées, certains membres ont même évoqué le terme «harcèlement» en parlant des appels répétés de cette dernière.

### **La convention collective**

La convention collective est très claire concernant les cas d'invalidité. Une personne qui doit s'absenter plus de trois jours consécutifs doit présenter un billet du médecin dûment rempli au Service des ressources humaines. Une fois que le Service des ressources humaines s'est assuré que tout est en ordre, l'enseignante ou l'enseignant en invalidité est considéré comme étant non disponible, c'est-à-dire que le Collège ne peut pas communiquer avec celle-ci ou celui-ci. La convention collective permet aussi au Collège, s'il a des doutes sur la capacité de l'enseignante ou de l'enseignant en invalidité à revenir au travail, de faire contre-vérifier le diagnostic du médecin. Le coût de cet examen est défrayé par le Collège.

### **Le traquenard**

En regard de ce qui précède, le fait que l'infirmière appelle systématiquement toutes les enseignantes et tous les enseignants est la preuve d'un zèle indu. Ces appels s'apparentent à des enquêtes administratives qui souvent intimident les personnes invalides, la majeure partie du temps vulnérables dans de telles situations. Ces faits sont d'autant plus choquants que le statut même de l'infirmière est

ambigu. En effet, techniquement, cette dernière agit en tant que personnel médico-administratif au service de l'employeur et non en tant qu'infirmière. Or, le problème est que cette dernière se présente comme étant «l'infirmière du Collège», ce qui induit d'autant plus les enseignantes et les enseignants en invalidité dans une grande confusion.

L'attitude de la Direction des ressources humaines face à cette situation hautement préoccupante a soufflé les membres du comité exécutif. Non seulement la Direction des ressources humaines ne s'est pas montrée ouverte à discuter sérieusement de la présence, voire du danger de ce nouveau «service» au Collège, mais cela a pris plus de six semaines pour avoir le mandat écrit de l'infirmière, et ce, malgré les demandes répétées des membres du comité exécutif. Finalement, le mandat tient en une phrase. Plutôt que de voir le problème dans sa globalité, en ce qui a trait entre autres au non-respect de la convention collective et à l'abus de pouvoir administratif possible, la Direction des ressources humaines s'est drapée de bonnes intentions en disant vouloir le bien de ses employées et employés.

Cette pratique, présente dans le privé et qui trahit la pénétration des préoccupations cupides des compagnies d'assurances, n'a pas sa place au collège Montmorency et va à l'encontre de l'esprit de la convention collective.

### **La solution?**

En date du vendredi 7 novembre, après plus de huit semaines de tractations avec la Direction des ressources humaines, aucun geste concret n'avait encore été posé ni aucune décision n'avait été prise qui auraient pu montrer une réelle volonté de négocier dans ce dossier. Par ailleurs, la teneur des discussions que nous avons eues au début de cette semaine avec le Collège nous porte à espérer qu'une entente est possible dans ce dossier.

Il nous apparaît clair que cette situation est inacceptable et présente un réel danger de dérapage. Lors de l'assemblée générale du 4 novembre dernier, les membres, indignés par la situation, ont voté à l'unanimité une proposition qui envoie un message clair à la Direction en exigeant notamment que l'infirmière employée par le Collège cesse toute pratique non conforme à la convention collective et qu'elle cesse ses intrusions dans la vie privée des enseignantes et des enseignants. À cela s'ajoute l'importance d'informer les membres de vos départements de cette nouvelle pratique instaurée par le Collège. Nous vous demandons, si l'infirmière venait à communiquer avec vous, de nous consulter afin que nous puissions vous informer de vos droits et de vos devoirs face au Collège en cas d'invalidité ■



# REFUSONS L'AUSTÉRITÉ

**MANIFESTATION  
29 NOVEMBRE 2014**

RASSEMBLEMENT : 12 h  
DÉPART : 13 h

**MONTRÉAL**  
Place du Canada (angle  
Peel et René-Lévesque)

**QUÉBEC**  
Parc des Champs-de-Bataille  
(plaines d'Abraham)

[refusonslausterite.org](http://refusonslausterite.org)

# À l'agenda : dates à retenir

**17 au 21 novembre** : mobilisation (cahier de demandes sectorielles)

**24 au 28 novembre** : mobilisation (refusons l'austérité!)

**29 novembre** : manifestation « Refusons l'austérité » au centre-ville (départ de la manif à midi)

**9 décembre** : assemblée générale\*

**12 décembre** : party syndical

\* Repas servi à compter de 12h30

## FORMATION CONTINUE : ALERTE!

Vous voulez ENSEIGNER À LA FORMATION CONTINUE ?

Inscrivez-vous à L'ALERTE COURRIEL

Vous recevrez par courriel les nouveaux affichages

Pour plus de sûreté : inscrivez deux adresses courriel valides

Où? Sur le site du Collège, cliquez sur «Faire carrière à Montmorency» puis sur «Offres d'emploi».

Le comité d'information attend vos articles en tout genre. Vous pouvez soumettre des textes d'opinion, des anecdotes et tranches de vie collégiale, des critiques de films ou de livres, des couvertures d'événements, des informations, des questions, des caricatures, etc. Il suffit de déposer le tout au local syndical (C1508) ou par courrier électronique à [syndens@cmontmorency.qc.ca](mailto:syndens@cmontmorency.qc.ca)

Les prochaines dates de tombée sont **le 24 novembre 2014 et le 2 février 2015**.

Les opinions exprimées n'engagent que leur auteur-e. Les images où aucun crédit n'est mentionné sont libres de droits.

Syndicat des enseignantes et enseignants du cégep Montmorency, 475, boulevard de l'Avenir, Laval, Québec, H7N 5H9, Tél : 450-668-

1344 ou 975-6268, [syndens@cmontmorency.qc.ca](mailto:syndens@cmontmorency.qc.ca)

**L'INFORMO c'est vous!**